

SOCIÉTÉ
pour l'Enseignement populaire supérieur
et l'Éducation mutuelle

SOCIÉTÉ
DES

Universités Populaires

16, rue de la Sorbonne

PARIS (Ve)

PARIS, le 28 Novembre 1901



Cher Monsieur,

J. laisse à la caisse de l'U.P. ma cotisation comme
membre de l'association dissoute.

Mais j. voudrais savoir ce qui a été décidé au
sujet du prêt consenti par la Société des U.P. pour le
paiement du loyer de Juillet; ce prêt se montait
vous le savez de 700 fr.

Croyez à mes sentiments les meilleurs

Charles Guigney. □

L. Martin